



# CAPRA

## Code de vie du club

### Dernières modifications

2024-09-13 | David Caron, William Jarry & Étienne Le Guerrier | Création initiale du document



## Table des matières

Introduction .....	2
Responsabilités des membres .....	3
Conduite et comportement .....	3
Utilisation des ressources.....	4
Propriété intellectuelle .....	4
Résolution de conflits .....	4
Mesures disciplinaires.....	5

## Introduction

Le **Code de Vie du Club Étudiant CAPRA** a pour objectif de définir les principes de conduite, de respect et de collaboration au sein du club. En tant que membres du club, nous nous engageons à maintenir un environnement sain, inclusif et propice au développement académique, personnel et professionnel de chacun.

Ce document énonce les règles essentielles pour assurer la sécurité, la bonne gestion et l'efficacité des activités du club. Chaque membre, qu'il soit étudiant, superviseur ou collaborateur, doit se conformer à ces règles afin de favoriser une atmosphère de travail productive, respectueuse et agréable.

Le respect mutuel, l'intégrité et la responsabilité individuelle sont au cœur des valeurs du club CAPRA. En adhérant à ce code de vie, vous contribuez à la réussite collective tout en développant vos compétences personnelles et professionnelles dans un cadre convivial.

Nous vous remercions de votre engagement envers le club et sommes persuadés que le respect de ces règles contribuera à la réalisation de projets ambitieux et enrichissants pour tous les membres de Capra.

## Responsabilités personnelles des membres

Les membres du club CAPRA s'engagent à respecter les règles suivantes :

- **Participation active** : Les membres doivent contribuer activement aux projets du club et participer aux réunions et activités selon leurs disponibilités.
- **Intérêt collectif** : Les membres doivent toujours privilégier les intérêts du club. Même si un membre préfère réaliser un projet d'une manière qu'il trouve plus intéressante, il doit choisir l'approche qui bénéficie le plus au club et contribue à son succès collectif.
- **Priorité aux études** : Les membres doivent toujours prioriser leurs études. Le club ne doit en aucun cas nuire à la réussite académique.
- **Priorité à la santé** : Les membres doivent toujours prioriser leurs santé. Le club ne doit en aucun cas nuire à votre santé mentale ou physique.
- **Engagement et communication** : Les membres doivent communiquer leurs disponibilités, contraintes et délais à leur équipe de manière claire et transparente pour assurer le bon déroulement des projets. Cela étant dit, tout membres qui ne peuvent pas terminer leurs projets à temps ou qui voient que celui-ci s'avère être plus long que prévu doivent le communiquer au chef de département.

## Conduite et comportement

Un environnement de travail respectueux et inclusif est essentiel au bon fonctionnement du club. À cet effet, chaque membre doit adopter les comportements suivants :

- **Respect mutuel** : Tous les membres doivent faire preuve de respect envers leurs collègues, quel que soit leur rôle au sein du club.
- **Attitude constructive** : Les critiques doivent toujours être constructives et visent à améliorer les projets ou à résoudre des problèmes de manière positive.

## Utilisation des ressources

Les ressources du club doivent être utilisées de manière responsable :

- **Matériel du club** : Les équipements et outils appartenant au club doivent être utilisés exclusivement pour les projets du club. Tout prêt de matériel doit être autorisé par un chef de département et/ou la capitainerie.
- **Matériel personnel** : Si un membre utilise son propre matériel lors des activités du club, il en est le seul responsable en cas de perte ou de dommage lorsque celui-ci est sur le terrain du club.
- **Espaces de travail** : Les outils et équipements doivent être rangés après usage. Chaque membre est responsable de remettre en place tout ce qu'il utilise, y compris outils, noix, écrous, fils, etc.
- **Fin de travail** : Il est obligatoire de ranger complètement son espace de travail avant de partir. Aucun membre ne peut quitter sans avoir assuré que l'espace est propre et ordonné.

## Propriété intellectuelle

Les travaux réalisés au sein du club CAPRA sont la propriété collective du club et de ses membres :

- **Travaux communs** : Tout travail réalisé dans le cadre d'un projet du club appartient collectivement à l'équipe du club. Cela inclut les conceptions, logiciels, et prototypes.
- **Utilisation externe** : Toute diffusion publique ou utilisation commerciale des résultats des projets doit être approuvée par l'ensemble des membres du club impliqués.

## Résolution de conflits

En cas de désaccord ou de conflit au sein du club :

- **Communication** : Les membres doivent d'abord tenter de résoudre les conflits par le dialogue direct, en respectant la diversité des points de vue.
- **Escalade** : Si un conflit ne peut être résolu entre les membres, il doit être porté à l'attention du capitaine ou des co-capitaines pour une médiation.

# Mesures disciplinaires

Si un membre enfreint le code de vie ou adopte un comportement jugé inapproprié :

- **Avertissements** : Le membre concerné recevra d'abord un avertissement verbal. En cas de récidive, un avertissement écrit sera émis par l'administration du club.
- **Sanctions** : Selon la gravité de l'infraction, des mesures disciplinaires telles que la suspension temporaire des activités ou l'exclusion du club peuvent être envisagées.
- **Rencontres** : Selon la gravité de l'infraction, l'étudiant peut être convoqué à une rencontre entre le capitaine et/ou co-capitaine et Kevin Phaneuf afin de mettre au clair ce qu'est un comportement acceptable au sein d'un club étudiant.

X

---

Signature de l'étudiant

X

---

Date

X

---

Signature du capitaine

X

---

Date

